

Avis de constitution

SOCIETE « JEAN CHARLES OUMAR FOOTBALL ACADEMY SARL » en abrégé « JCO-FA »

Siège Abidjan bingerville lune, Lot 42, Ilot 05

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/05/2025 , et enregistrés le 20/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JEAN CHARLES OUMAR FOOTBALL ACADEMY SARL » en abrégé « JCO-FA »

Objet : -Pratique du sport
-Académie de football
-Centre de formation

Et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles,
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce,
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée,
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan bingerville lune, Lot 42, Ilot 05

Dirigeant(s) M GNAHORE SIABA GEORGES (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-02824 du 24/06/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°36605/GTCA/RC/2025 du 24/06/2025

